

F3SCT départemental de la Vienne Séance du 30 mars 2023

Procès-verbal

Président de séance : M. Fabrice BARTHELEMY

Étaient présents :

Membres de l'administration :

M. Frédéric ARTAUD, A-DASEN
M Cédric MONLUN, secrétaire général du 86

Représentants des personnels :

Titulaires :

Suppléants :

FSU/CGT :

M. Julien MASSE
Mme Sandra VERDEIL-FIRON
Mme Valérie SOUMAILLE
M Matthieu THIBAULT
Mme Sophie BORDES

Mme Marine BEILLARD
M Xavier MOIGNER
Mme Patricia PAYA

UNSA :

Mme Marie GILARDOT
M Guillaume GIREME
Mme Alice GAUTRON

Mme Hélène BLIN
M Jean-François ROLAND

FNEC-FP-FO :

M. Julien MARMISSE
M Fabien VASSELIN

M Henri LOCHON
M Frédéric ARTUS

Membres de droit :

Mme Sylvie PFEIFFER, ISST
Mme Emilie MARTINIERE, conseillère de prévention départementale

Début de la séance : 14h00

La réunion se déroule en présentiel

Ordre du jour :

1/ Procès-verbal séance du CHSCT départemental du 20/10/2022

2/ Etude et approbation du règlement intérieur

3/ Point sur le fonctionnement de l'instance (dont RSST) et moyens attribués

4/ Programme annuel de prévention départemental : bilan et perspectives (avant-projet)

5/ Programmation des visites

6/ Point RH :

- Etat des démissions et des demandes de ruptures conventionnelles (1^{er} et 2nd degrés)
- Etat des accidents de service et de trajets
- Médecine de prévention
- Bilan des dispositifs d'accompagnement des personnels : brigades d'appui, EMAS, réseau PAS
- Remontées des préconisations médicales non suivies d'effet
- Les enseignants de technologies

7/ Point sur l'avancée des préconisations suite à l'enquête du CHSCT sur les conditions de travail des conseillers pédagogiques – bilan de l'état des lieux sur les conditions matérielles

8/ Point sur l'avancée des préconisations suite à la visite du CHSCT à l'EREA de Mignaloux-Beauvoir

9/ Suivi des signalements

a) Dossiers en cours :

- Collège J. Baker de Vouneuil sous Biard : personnels, travaux, Segpa
- Collège J. Moulin de Poitiers : suivi sur les nuisances liées aux travaux
- Cité scolaire J. Moulin de Montmorillon : saisine
- Collège J. du Bellay de Loudun : saisine

b) Nouveaux dossiers :

- Problématique des élèves violents dans le 1^{er} degré : nombreux signalements dans le RSST
- Ecole de Verrières : élève au comportement perturbateur et équipe pédagogique
- Collège A. Brouillet de Valence en Poitou : gestion d'un élève avec des problèmes de santé
- Lycée G. Chauvet de Loudun : menaces sur les réseaux sociaux
- Lycée R. Mortier de Montmorillon : mail de menace
- Lycée N. Mandela de Poitiers : équipement d'un collègue en situation de handicap
- Collège J. Monnet de Lusignan : Menace avec une arme factice.

Monsieur le président de séance, Fabrice Barthélémy fait l'ouverture à 14h00.

Monsieur le président de séance souhaite que la réunion se déroule comme prévue sur 3h et se clôture donc à 17h00.

Déclarations liminaires : - FNEC-FP-FO (jointe à ce PV)

- FSU/CGT (jointe à ce PV)

Monsieur le président de séance précise qu'il ne va pas répondre à l'ensemble des problématiques exposées dans les déclarations liminaires car l'ordre du jour est très conséquent.

Concernant les fiches RSST, la volonté de l'administration n'est pas de bloquer, monsieur le président est très attentif à la lecture de ces fiches, les personnels peuvent s'exprimer librement il n'y a pas de « représailles ». C'est un vrai moyen d'expression, il n'y a aucun frein. Il y a parfois des confusions entre fiches RSST et faits établissements, aucun personnel n'est évalué en fonction de ces fiches, c'est un outil, il faut juste être vigilant à ne pas l'utiliser à outrance sinon cela perd de son intérêt.

A propos des questions sur la carte scolaire et les moyens, monsieur le président est surpris des données remontées car l'administration n'a pas les mêmes. Il n'y a pas de besoin pour une ULIS supplémentaire, par contre chaque élève relevant du dispositif a une prise en charge adaptée.

Les brigades d'appui quant à elles, vont être renforcées, il y aura un conseiller pédagogique pour les trois circonscriptions et un RASED sera rajouté dans le projet de carte scolaire, il est à noter qu'il y a une baisse d'effectif dans le département et que les moyens mobilisés restent importants. Le taux d'encadrement des élèves est également amélioré.

1/ Procès-verbal séance du CHSCT départemental du 20/10/2022

Monsieur le secrétaire général de la Vienne propose que l'on ne procède pas au vote puisque l'instance a changé. Le procès-verbal sera néanmoins conservé et mis en ligne.

Les représentants des personnels s'étonnent de retrouver dans le dernier paragraphe une question qui n'était pas à l'ordre du jour, cette question a été traitée au moment où l'instance était close.

Monsieur le président répond que l'instance est close lorsqu'il se lève, mais lorsque la discussion est en cours elle fait partie des sujets qui doivent figurer dans le compte rendu.

Les représentants des personnels souhaitent confirmer avec monsieur le président, que dans l'instance, un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour peut être abordé. Il y a des situations d'urgence qui peuvent le nécessiter.

Monsieur le secrétaire général du département répond que concernant cette question traitée en particulier, il s'agissait d'un sujet que des membres voulaient porter en CHSCT académique et cela a été le cas.

Monsieur le président suite à l'intervention de madame l'inspectrice ISST, après consultation auprès du SAJ, confirme que l'on nommera le PV du dernier CHSTD : compte rendu.

2/ Etude et approbation du règlement intérieur

Monsieur le secrétaire général du département demande aux organisations si elles ont des remarques concernant le règlement intérieur.

Pour le moment seuls les représentants de la FNEC-FP-FO ont fait un retour avec 15 demandes de modification.

Les représentants de l'UNSA et de la FSU-CGT ne souhaitent pas faire de retour car le texte est conforme à l'avis du conseil supérieur de la fonction publique qui a été voté.

Le règlement intérieur sera donc renvoyé aux organisations syndicales après modification.

Madame l'inspectrice souhaite faire rajouter certains points qui lui semblent problématiques. En effet le modèle

ministériel a fait l'objet d'une relecture attentive par les ISST de la région Nouvelle Aquitaine et des observations et propositions ont été faites aux autorités académiques.

Madame l'inspectrice rappelle donc que 5 points sont à garder en vigilance :

1. Sur la forme, veiller à féminiser « inspecteur santé et sécurité au travail » dans l'ensemble du RI
2. Sur le fond, proposition d'ajout, au niveau de l'article 9 du RI, de l'article 92 du décret n°2020-1427 du 20/11/2020 concernant l'obligation de discrétion professionnelle pour les personnes participant aux travaux des CSA et formations spécialisées.
3. Point de vigilance concernant l'article 20 du RI qui prévoit que des groupes de travail émanant de la formation spécialisée peuvent être organisés, sans préciser que les personnes participant à ces groupes doivent être membres de la formation spécialisée ("L'organisation syndicale désigne librement son ou ses représentants à ces groupes de travail").
4. Mise en garde concernant l'article 27 qui contient des dispositions non prévues dans le décret de 2020 précité puisqu'il est écrit que la formation spécialisée peut réaliser d'autres enquêtes en dehors des cas obligatoires, et notamment en cas de suicide ou de tentative de suicide survenus hors du lieu de travail. Pour rappel, le décret prévoit 2 cas d'enquête inscrits dans les articles 64 et 67.
5. Proposition de modification de l'intitulé du IV ("Pouvoirs d'intervention de la FS...") : les ISST proposent "Attributions de la formation spécialisée", pour reprendre le terme utilisé dans le décret. Pour le titre du V les ISST proposent "Moyens spécifiques" à la place de "Droits spécifiques".

Monsieur le président confirme que la version définitive sera renvoyée aux membres pour que nous ne perdions pas de temps en instance et que les échanges de mail peuvent continuer pour faire des propositions.

Les représentants des personnels rajoutent néanmoins qu'il y aura probablement des modifications puisqu'un GT est prévu à Bordeaux le 7 avril pour définir les contours du F3SCT et donc par subsidiarité le F3SCT du département sera concerné, la prochaine séance étant le 25 mai cela permettra de réajuster.

Les représentants des personnels souhaiteraient que figure dans le règlement intérieur la nomination d'un référent départemental violences sexuelles et sexistes. Monsieur le secrétaire général du département précise qu'il n'y a pas de désintérêt de la part du département mais néanmoins il a été décidé au F3SCT académique que seul un référent académique concernant les violences sexuelles et sexistes serait nommé, le département ne peut donc pas se départir de ce qui a été décidé au niveau académique.

3/ Point sur le fonctionnement de l'instance (dont RSST) et moyens attribués

La réglementation fait état de 11 jours par an pour les membres, le secrétaire de l'instance dispose de 14 jours.

Les représentants des personnels précisent qu'à Bordeaux les jours peuvent être donnés à n'importe quel membre. L'académie fait un global pour chaque organisation syndicale, cela pourrait arriver à Poitiers. Monsieur le secrétaire

général répond que dans le département un tableau avec le nombre de jours sera donné pour que les enseignants puissent les transformer en heures si ils le souhaitent Il y aura une répartition par organisation syndicale qui pourra choisir de la ventilation entre l'ensemble des membres.

L'ordre du jour de l'instance sera validé en amont avec le secrétaire du F3SCT départemental.

Concernant l'intervention des membres dans un établissement scolaire, il faut en informer le secrétaire de l'instance qui en informera le président. Madame l'inspectrice ISST précise que pour les visites et les enquêtes on est sur deux modalités d'action, les membres du F3SCT font partie d'un collectif avec une délibération, le cadre est précis pour aller dans des locaux.

Monsieur le président précise que lorsque qu'un membre se présente dans un établissement scolaire, c'est en qualité de représentant syndical d'une organisation et non au nom du F3SCT. Lorsque l'on est sur un schéma de visite ou d'enquête, les représentants y vont au nom de l'instance.

4/ Programme annuel de prévention départemental : bilan et perspectives (avant-projet)

Monsieur le secrétaire général du département demande s'il y a des remarques et des questions sur les documents transmis.

Les représentants des personnels souhaiteraient juste faire observer que sur 19 objectifs, 9 n'ont pas été réalisés. Il ne faut pas être trop ambitieux même si peu de personnels sont concernés. Monsieur le président répond que pour le plan 2021/2022 peu d'argent a été alloué dans notre département et que sur l'ensemble des écoles seulement 10% environ ont pu être visitées. Il faut être attentif à la répartition de nos moyens et aux actions mises en place.

Monsieur le président rajoute également qu'il n'est pas favorable à faire trop de bilans intermédiaires, il faut se poser à un temps donné et se comparer aux années antérieures cela permet de renforcer les indicateurs.

Les représentants des personnels pensent qu'il manque des points dans le projet du programme annuel de prévention notamment sur les risques professionnels et les visites.

Madame la conseillère de prévention répond qu'il ne s'agit que d'un projet et que les visites vont être intégrées.

Les représentants des personnels rajoutent que les RSST ne parlent pas de l'amiante qui est un sujet national et de santé publique. Cela doit être intégré dans le programme annuel de prévention.

Madame l'inspectrice ISST ajoute que l'amiante est un sujet risque professionnel et pas que RSST, un webinaire est prévu à ce sujet et des actions sont menées dans le département.

Les représentants des personnels souhaiteraient que le protocole sur les brigades d'appui soit à nouveau diffusé car certains collègues ne connaissent pas encore le processus lorsqu'ils sont face à une situation difficile. Monsieur l'A-DASEN donne son accord.

Les représentants des personnels souhaitent que dans le cas de situations préoccupantes d'accidents de service, une visite soit envisagée car c'est un indicateur. Madame l'inspectrice ISST donne le cadre légal de l'article 6 qui définit les enquêtes, si on est en dehors du cadre il faut former les acteurs de terrain et prévenir les risques. Les visites du F3SCT doivent porter, dans ses missions, sur des thématiques générales et des risques récurrents dans le département et non pas sur des actions particulières.

Les représentants des personnels rappellent que des travaux avec des préconisations avaient déjà été conduits sur les restructurations de locaux et qu'il serait très utile de les retrouver. Il faut des protocoles qui se mettent en place rapidement et utiliser l'existant.

Madame l'inspectrice ISST informe les représentants que la cellule Batiscolaire a produit des guides et des brochures pour chaque type d'établissement.

Les représentants des personnels indiquent qu'en cas de modification des conditions de travail il doit y avoir consultation de l'instance et cela avait déjà été refusé dans le passé dans l'instance CHSCT.

Les représentants des personnels rappellent que le rôle de prévention de l'instance doit jouer dès qu'il y a connaissance de travaux. Monsieur le président répond que l'on peut avoir la liste dans le second degré mais que pour les écoles cela est plus compliqué. Pour l'année prochaine il y a de la visibilité, pour 2024/2025 des travaux sont prévus dans deux EPLE. Concernant les écoles, les informations passent par les mairies dans la grande majorité des cas et souvent les travaux sont faits pendant les vacances. Les représentants des personnels proposent qu'un point sur les travaux à venir soit rajouté à l'ordre du jour et que les CHS des établissements soient utilisés. Les chefs d'établissement doivent être partie prenante pour que les travaux se passent bien, madame la conseillère de prévention départementale confirme qu'ils y sont sensibles et qu'ils prennent du temps pour faire en sorte que cela se déroule au mieux. Monsieur le président précise que ce sont toujours des périodes compliquées et sous tension, l'administration communique au mieux pour que les travaux puissent se faire dans les meilleures conditions.

5/ Programmation des visites

Monsieur le secrétaire général du département rappelle qu'il convient de formaliser les visites que souhaitent proposer les représentants.

Les représentants des personnels proposent une visite à Lusignan et dans les écoles de Buxerolles.

Les représentants des personnels souhaitent également revenir sur la situation des AESH, il reste peu de temps avant la fin de l'année et il faudrait étudier ce sujet rapidement, des difficultés remontent des AESH et des enseignants, cela rejoint le climat scolaire. En effet beaucoup de situations sont signalées, en passant par le PIAL, cela permettrait de toucher la réalité et un maximum de personnels seraient concernés.

Monsieur le président pense que c'est un sujet intéressant puisqu'en effet les AESH sont des personnels indispensables dont les conditions de travail restent précaires, il faudrait aborder ce sujet sur le prisme du climat scolaire. Il y a eu 90 fiches RSST dont 11 avec des élèves à besoin particuliers. Le dossier a été transmis à l'IEN école inclusive. Il faut des idées constructives avec un périmètre défini.

Les représentants souhaitent que les modalités soient fixées rapidement pour prévoir la visite pour la rentrée, un GT sera fixé en amont pour pouvoir y réfléchir avant le prochain F3SCT du mois de mai.

Monsieur le président valide et propose qu'un lieu et une date soient proposés après le GT pour pouvoir valider à la prochaine instance.

Concernant les autres propositions de visite, monsieur le président argumente que pour l'école de Buxerolles et pour Lusignan, il n'est pas très favorable. En effet l'objectif est d'avoir une vraie plus-value par rapport au travail qui est déjà mis en place dans ces établissements. Les deux situations sont parfaitement connues et des actions sont mises en place, une visite pourrait créer de la confusion et être contreproductive. Les situations sont apaisées.

Les représentants de l'UNSA sont d'accord pour laisser le temps aux actions initiées de se poursuivre, le climat scolaire est un vrai sujet, une visite pourrait détériorer une situation dans des établissements sensibles. Les représentants de la FNEC-FP-FO pensent que la présence des membres du F3SCT pourrait permettre de mettre en évidence des points qui n'ont pas été vus dans l'évaluation de l'administration et les objectifs pourraient être clarifiés, le F3SCT est dans son rôle.

Parmi les autres propositions faites par les représentants, les écoles de Verrières, La Licorne à Beaulieu et Lakanal à Châtelleraut sont également des dossiers anciens et suivis où le climat s'améliore et le travail est en court. Monsieur l'A-DASEN complète en précisant que les brigades d'appui ont été utilisées dans certains de ces établissements, elles restent souvent plus longtemps que prévu et cela retarde d'autant leur passage dans d'autres écoles qui en ont

besoin. Leurs interventions vont être déployées dans l'académie dans la Charente et les Deux-Sèvres. Ces brigades permettent d'aider les collègues, elles sont utiles.

Les représentants des personnels souhaiteraient avoir un retour sur le traitement des RSST ; en effet un certain nombre d'actions sont mises en place et les retours restent non exhaustifs.

Monsieur l'A-DASEN répond que tout est en construction, quand le RSST se déclenche, l'administration ne possède pas tous les éléments.

Monsieur le président conclut que pour Buxerolles l'état des lieux se fera à la rentrée prochaine, concernant Lusignan, l'émotion est encore présente il faut attendre quelques mois donc un bilan pourra être fait en juin. L'école Lakanal quant à elle a fait l'objet d'énormément d'actions (médiateur, autoévaluation, accompagnement, formation), il faut attendre. Il faudra donc trouver pour la prochaine instance une école ou aucune action n'a été menée.

6/ Point RH :

- Etat des démissions et des demandes de ruptures conventionnelles (1er et 2nd degrés)

Monsieur le président souhaiterait que les remontées soient faites une fois par an. Les services sont mobilisés en plein milieu de l'année scolaire et cela demande beaucoup de préparation.

Les représentants des personnels sont d'accords néanmoins l'instance venant de se créer il est important de repartir sur des bases précises ensuite les chiffres pourront être couplés à ceux du CSA 1 fois par an.

Les données sur les démissions et les ruptures conventionnelles seront envoyées aux représentants des personnels.

- Etat des accidents de service et de trajets

Les membres des personnels souhaitent revenir sur le tableau qui leur a été transmis car ils ont connaissance de deux accidents de service alors qu'il n'y en a pas dans les données transmises.

Madame la conseillère de prévention départementale va vérifier.

Concernant les deux roues les représentants des personnels souhaiteraient avoir des données plus précises.

Madame la conseillère de prévention départementale répond qu'il y en a eu très peu mais qu'elle enverra les chiffres.

Les représentants des personnels reviennent sur deux demandes de reconnaissance d'accident du travail qui ont été refusées alors que les enseignants étaient en mission et que celle-ci était connue de leur supérieur hiérarchique, les représentants contestent cette décision.

Monsieur le président rappelle que l'instance n'est pas le lieu où les décisions peuvent être contestées.

- Médecine de prévention

Le recrutement est toujours en cours. Il est toujours extrêmement difficile de recruter ce type de personnel.

- Bilan des dispositifs d'accompagnement des personnels : brigades d'appui, EMAS, réseau PAS

Le bilan sera transmis aux représentants des personnels dès qu'il sera finalisé.

Concernant le réseau PAS il n'y a pas de retour.

- Remontées des préconisations médicales non suivies d'effet

Les représentants des personnels rappellent qu'ils n'ont pas eu de réponse à l'avis sur ce sujet déposé en CHSCT. Il s'agit de situations pour lesquelles les préconisations médicales n'ont pas été suivies.

Les représentants des personnels souhaiteraient qu'un rappel aux établissements soit fait, avant la rentrée scolaire pour que les chefs d'établissement tiennent compte des préconisations avant de formaliser les emplois du temps cela éviterait de solliciter les syndicats à la rentrée scolaire.

Le président rappelle que lorsque les enseignants font leur fiche de vœux ils fournissent les justificatifs des préconisations.

L'aménagement doit se faire dans l'intérêt de l'agent et dans l'intérêt du fonctionnement de l'établissement.

Madame l'inspectrice ISST précise qu'il faut différencier les travailleurs handicapés et les travailleurs qui ont des aménagements de poste pour des difficultés de santé particulières et qui ont eu des propositions d'aménagement faites par le médecin du travail, dans ce cadre-là, il s'agit de mesurer la faisabilité, on est sur des propositions.

Monsieur le secrétaire général du département complète la discussion pour préciser que dans les écoles, le libellé des préconisations est très variable, et dans la mesure du possible, l'IEN est consulté et on aménage. La circulaire de 2017 concernant le dispositif d'accompagnement reprend le code du travail.

- Les enseignants de technologies

Seul un enseignant est en mesure de carte scolaire dans le département suite à la réforme. Certains professeurs se retrouvent également sur plusieurs établissements. Des données plus précises ont été apportés dans le GT du CSA.

7/ Point sur l'avancée des préconisations suite à l'enquête du CHSCT sur les conditions de travail des conseillers pédagogiques – bilan de l'état des lieux sur les conditions matérielles

Les représentants des personnels demandent si pour la circonscription de Montmorillon, qui représente 38% du département un travail de redécoupage est envisagé.

Monsieur le président répond que rien n'est prévu en termes de redécoupage.

8/ Point sur l'avancée des préconisations suite à la visite du CHSCT à l'EREA de Mignaloux-Beauvoir

Concernant le chef adjoint, la fiche de poste a été ré établie en février 2022, appliquée dès la rentrée, et transmise à tous les personnels

Concernant la gestionnaire, prolongation du tutorat à titre exceptionnel mais madame Proust a d'ores et déjà demandé une mutation à titre exceptionnel. Madame Capron intervient toutes les semaines pour l'aider.

Concernant la communication sur la situation des élèves (sanction, situation familiale et médicale), les sanctions sont systématiquement communiquées via Pronote. La Directrice adjointe informe les personnels. Des décisions sont prises par les conseils de discipline. Les personnels médico-sociaux de la cellule de veille s'opposent fermement à la diffusion de données confidentielles concernant les situations des élèves. Elles ne sont pas nécessaires pour enseigner. Par contre les portes des professionnels restent ouvertes pour évoquer les situations. Les Professeurs Principaux peuvent venir voir la direction pour aborder certaines situations, la liste des élèves vus en cellule de veille sera diffusée dans cet objectif.

Pour réduire le nombre de canaux de communication afin de rendre celle-ci plus efficiente, Pronote sera à terme, le seul moyen de communication à utiliser pour communiquer sur les élèves.

Enfin il est porté une attention toute particulière sur l'orientation des élèves :

Une commission d'affectation à l'EREA en 6ème a été créée par madame Meyer IEN ASH ; Des enseignants éducateurs et l'Assistante sociale de l'EREA y ont été associés afin de veiller aux profils des élèves. La classe de 6ème de cette année pose beaucoup moins de problèmes. Par contre, certains enseignants mettent en avant de nouvelles problématiques avec des profils d'élèves de CAP qui mettent certains personnels en difficulté : Avec les bonus sociaux et médicaux certains élèves sont affectés alors qu'ils n'obtiennent pas l'autorisation médicale nécessaire pour les machines dangereuses ; ces élèves présentent des troubles du comportement (voire psychiatriques importants) et ne peuvent aller ni en enseignement professionnel ni en PFMP.

9/ Suivi des signalements

a) Dossiers en cours :

- Collège J. Baker de Vouneuil sous Biard : personnels, travaux, Segpa

Le collège bénéficie d'un cadre attractif, la segpa est bien intégré et les transports sont en place. L'administration freine les entrées en 6^{ème} pour préparer le transfert à Henri IV, les ateliers sont mis à disposition.

Pour les représentants de l'UNSA cela n'est pas satisfaisant, ce sont les élèves de la segpa qui sont les plus fragiles et qui doivent faire les déplacements sur deux structures alors que des locaux provisoires auraient pu être aménagés. La question devait se reposer au bout d'un an et rien n'a été fait.

- Collège J. Moulin de Poitiers : suivi sur les nuisances liées aux travaux

Les travaux se poursuivent, une audience a eu lieu il y a peu de temps, la situation reste complexe même s'il y a une volonté d'accompagnement.

- Cité scolaire J. Moulin de Montmorillon : saisine

Un enseignant pose problème avec une élève, la sanction disciplinaire est en cours. Pour le moment il n'y a pas de suite, les témoignages ne peuvent pas se faire de manière anonyme.

- Collège J. du Bellay de Loudun : saisine

Pas de reconduction du contrat de l'AED. Les représentants de l'UNSA pensent que ce peut être un bon établissement pour faire une visite car il n'y a pas de crise mais en prévention. Monsieur le président étudiera la question. Concernant l'AED, le rectorat n'est pas l'employeur c'est l'établissement mutualisateur.

b) Nouveaux dossiers :

- Problématique des élèves violents dans le 1^{er} degré : nombreux signalements dans le RSST
- Ecole de Verrières : élève au comportement perturbateur et équipe pédagogique
- Collège A. Brouillet de Valence en Poitou : gestion d'un élève avec des problèmes de santé

Plus de problème dans cet établissement, l'élève qui avait des malaises n'en fait plus il s'agissait de problèmes psychologiques.

- Lycée G. Chauvet de Loudun : menaces sur les réseaux sociaux
- Lycée R. Mortier de Montmorillon : mail de menace
- Lycée N. Mandela de Poitiers : équipement d'un collègue en situation de handicap

Un collègue en situation de handicap rencontrait des difficultés.

Monsieur le secrétaire général du département répond que concernant ce collègue, en l'absence de demande écrite suite à la destruction de son matériel pendant un incendie, du temps utile pour le remplacement a été perdu.

Madame la conseillère de prévention départementale a résolu la difficulté récemment.

- Collège J. Monnet de Lusignan : Menace avec une arme factice.

Les représentants des personnels souhaitent remettre à l'ordre du jour de la prochaine instance les points qui n'ont pas pu être traités ce jour.

Monsieur le DASEN remercie l'ensemble des participants et clôt la séance à 17h00.

Le secrétaire du **F3SCT**
M. Julien MASSE



Le président de séance
Fabrice Barthélémy



La secrétaire de séance
Natacha Vial



